

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

- Eric DEVAUX, Directeur de l'ENSAIT auprès duquel le comité technique est placé
- Gaël MONFRIER, Directeur Général des Services de l'ENSAIT
- Maxime DELRUE, Directeur des Ressources Humaines de l'ENSAIT

Représentants du personnel :

TITULAIRES

Sabine CHLEBICKI, Ingénieur d'études
François DASSONVILLE, Technicien de recherche
Hubert OSTYN, Assistant Ingénieur
Françoise POTIER, Ingénieur d'études
Damien SOULAT, Professeur des Universités
Boris DUCHAMP, Contractuel

SUPPLEANTS

Manuela FERREIRA, Maître de Conférences
Frédéric VEYET, Contractuel
Guillaume LEMORT, Contractuel
Ali NAAB, Technicien
François RAULT, Maître de Conférences
Sarah DEBISSCHOP, Contractuel
Ashley DAHAL, Contractuel

Invitée :

Maryline LEWANDOWSKI, Directrice de la formation

Le Président ouvre la séance en accueillant les membres du Comité.

Monsieur MONFRIER prend la parole pour constater que le quorum est atteint et présenter le nouveau DRH, Maxime DELRUE. Il souhaite également connaître les suppléants qui participeront au vote en l'absence de certains titulaires (Céline D'HALLENDRE et Anne SION). Les représentants se consultent pour désigner Manuela FERREIRA et Frédéric VEYET comme participant au vote.

Monsieur MONFRIER poursuit la réunion en rappelant qu'il faut désigner un secrétaire adjoint de séance étant entendu que le Directeur des Ressources Humaines, représentant de l'Administration est Secrétaire Permanent du Comité.

Monsieur François DASSONVILLE fait acte de candidature et est désigné Secrétaire Adjoint de séance à l'unanimité.

Le Président propose d'aborder le premier point à l'ordre du jour.

1 – Approbation du procès-verbal des séances du CT des 29 mai et 22 juin 2015

Monsieur MONFRIER soumet à l'approbation des membres du CT les procès-verbaux des 29 mai et 22 juin 2015.

Sans remarque des représentants des personnels, le procès-verbal du 29 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
------------	---------------------	------	--------	------------

Représentant des personnels	8	8		
-----------------------------	---	---	--	--

Sans remarque des représentants des personnels, le procès-verbal du 22 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
------------	---------------------	------	--------	------------

Représentant des personnels	8	8		
-----------------------------	---	---	--	--

Monsieur MONFRIER propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

2 – Evolution du référentiel d'activités 2015-2016

Monsieur MONFRIER indique qu'il a souhaité la présence de Maryline LEWANDOWSKI, Directrice de la Formation, pour avoir son avis d'expert concernant le référentiel d'activités. Elle mentionne le nombre faible de changements sur le document et reste disponible pour répondre aux questions.

Monsieur MONFRIER rappelle que le document concernant le nouveau référentiel d'activités avait déjà été débattu lors d'un précédent Comité Technique et qu'il s'agit de modifications à la marge.

Maryline LEWANDOWSKI indique que Monsieur BAJART avait souhaité la séparation des fonctions entre le poste Responsabilité Concours et Responsabilité Prospection, notamment en cas de changement de responsable.

Monsieur SOULAT émet des réserves formelles sur l'affichage de la fonction Tutorat/Apprentissage valorisée différemment en fonction du déplacement à envisager pour cette mission alors que l'accomplissement de cette mission reste la même. Il indique que la notion de déplacement a été retirée pour les Tutorats PFE.

Il indique également qu'une nouvelle mission est apparue dans ce nouveau référentiel, à savoir Responsable d'Atelier dans un Laboratoire, obéissant à un forfait dépendant de la fiche de mission qui est absente des documents. Il fait part de son embarras pour arbitrer son montant.

Madame LEWANDOWSKI répond qu'il s'agissait d'un oubli sur la précédente version et rappelle les précédentes et nombreuses discussions avec la précédente direction qui avait souhaité la retirer, l'activité ayant bien été gratifiée l'année dernière dans le cadre d'un CA restreint. Madame LEWANDOWSKI le soumet à l'avis du CT sachant que la nouvelle fiche de mission devra être certainement retravaillée.

Monsieur DEVAUX, le Président, fait retracer l'historique de la décision et cette gratification a été décidée suite à un CA restreint postérieur à un CT et un CA plénier. Il fait remarquer qu'il ne s'est pas agi de retirer une gratification mais bien d'une redistribution de celle-ci sachant que chacun s'accorde sur le fait que cette mission ait bien été effectuée et mérite une valorisation.

Monsieur VEYET fait remarquer que la responsabilité des ateliers était assumée jusqu'alors par l'ancien directeur. Monsieur DEVAUX préconise une remise à plat de cette mission au sein des différents ateliers. Concernant la rédaction des fiches de mission, il souhaite d'une manière générale voir rédiger avec l'ensemble des interlocuteurs des fiches de mission assez larges de manière à pouvoir répondre aux adaptations nécessaires en fonction des évolutions techniques ou organisationnelles.

Messieurs SOULAT et DASSONVILLE font remarquer une difficulté à se prononcer tant que ces fiches de mission n'auront pas été finalisées et présentées en CT. Monsieur DEVAUX s'engage à mener ce projet. Concernant le référentiel d'activité, il indique qu'il sera inscrit pour les activités concernées le forfait maximum avec éventuellement la mention « en fonction de la fiche de mission établie de manière concertée ».

Concernant l'affichage actuel de la mission Tutorat/Apprentissage qui laisse penser à l'existence d'une différence dans la mission en tant que telle, la notion de déplacement doit être prise en compte avec un affichage différent. Cet élément reste à valider. Madame LEWANDOWSKI rappelle que l'obligation légale est d'au moins un entretien avec l'étudiant.

Sur une demande de Monsieur DASSONVILLE, Madame LEWANDOWSKI précise que les unités de formation regroupent plusieurs unités d'enseignement et qu'il s'agit là d'une demande de la CTI. La fiche de mission du responsable d'unité de formation sera également retravaillée.

Sans remarque supplémentaire des représentants des personnels, le Président soumet au vote l'intégralité du document. Le référentiel d'activité 2014-2015 est approuvé à l'unanimité.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
------------	---------------------	------	--------	------------

Le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

3 – Campagne d'emploi 2016

Monsieur MONFRIER indique qu'a été présentée la version actualisée du document pour la campagne d'emploi 2016 et demande aux membres du CT d'exposer leurs questions et remarques.

Madame CHLEBICKI demande des précisions sur le numéro et support définitifs sur le poste d'Assistante de Direction. Monsieur MONFRIER les confirme en rappelant qu'un changement (passage en technicien) a été demandée l'année dernière.

Monsieur MONFRIER précise le choix de solutions internes de recruter des post-docs sur deux supports de MCF vacants (ROCHERY et HAPPIETTE). Etant donné les spécialités Maille, l'absence d'ATER disponible, et une promotion d'étudiants de première année moins importante en nombre pour cette nouvelle année, Monsieur DEVAUX explique les raisons de ce choix. Monsieur SOULAT appuie cette démarche en indiquant que le découpage des supports en fonction des groupes de recherche est en cours.

Madame POTIER s'interroge sur le recrutement d'un contractuel sur un support PU (poste de Directeur des Relations Externes). Monsieur DEVAUX répond par l'affirmative avec un argumentaire en ce sens envoyé au Ministère en vue de redynamiser également le pôle de relations externes sur le seul support disponible. Le profil décliné et le service en structuration seront complémentaires et en interaction aux activités de la formation, de la recherche et des relations internationales afin d'assurer le développement à l'externe de l'ensemble de l'offre globale disponible de l'ENSAIT. D'un point de vue organique et fonctionnel, les autres services continuent leurs activités en fonction de leurs prérogatives. Monsieur MONFRIER précise que le nouveau pôle de relations externes sera un point d'entrée unique pour les entreprises.

Madame POTIER demande ce que sera le profil du poste IGE attribué par le ministère. Monsieur MONFRIER répond que celui-ci se profilera sur un poste de Chargé de Mission en charge des Affaires Générales pour un besoin ponctuel pour épauler les services administratifs sur des dossiers transversaux : dossier CTI, rapprochement avec L'Ecole Centrale, révision des statuts ou du règlement intérieur. Le support débouchera sur l'ouverture d'un concours externe avec une prise de poste au 1^{er} septembre 2016 avec une présentation à ce concours de personnels en CDI à l'ENSAIT. Ce recrutement à venir doit se faire rapidement après le passage et validation en CA. La personne recrutée ne pilotera pas en totalité le rapprochement avec l'Ecole Centrale car il sera mis en place en 2018.

Madame POTIER s'interroge sur le recrutement pour le poste en secrétariat du GEMTEX positionné à 50% au GEMTEX et à 50% en Ressources Humaines alors qu'auparavant deux personnes étaient affectés l'une au secrétariat du GEMTEX et l'autre en Ressources Humaines. Madame POTIER et Monsieur DAHAL rappellent que deux postes dans l'ancienne organisation permettaient de mieux traiter la charge de travail pour les deux services et sur deux profils différents.

Monsieur MONFRIER explique que le support RH l'année précédente était imputé sur les ressources propres de l'établissement qui n'a plus les moyens d'assurer cette charge. Il reste un seul poste sur support Etat et les responsables des deux services ont validé cette répartition qui vaut sur six mois étant donné la vacance du poste Etat du fait d'un congé parental (renouvellement semestriel jusqu'aux trois ans de l'enfant sur ce type congé). Le fonctionnaire sur le poste a fait la demande d'un congé parental dans le courant de l'été 2015.

Monsieur DELRUE précise qu'étant donné son arrivée récente et l'actuelle reconstruction du service des ressources humaines, une étude ultérieure sera effectuée sur la répartition de ce poste entre deux services et le CT sera tenu informé d'éventuelles évolutions.

Monsieur MONFRIER annonce ensuite que va être mis en place un recrutement contractuel sur le poste de M. GEVAERT suite à son départ en retraite. Un temps avait été envisagée la mise à disposition d'un technicien de l'ESAAT avec des qualifications mais ce dispositif n'a pas pu être mis en place en raison du refus de l'agent concerné. Tout comme le poste IGE précédemment évoqué, une ouverture au concours de ce poste offrira une possibilité de fonctionnariser un personnel

ENSAIT actuellement en CDI. Ce recrutement impliquera Monsieur OSTYN et Monsieur VEYET, une fiche de poste est en cours de finalisation.

Monsieur OSTYN indique qu'une meilleure anticipation à l'avenir des besoins, notamment suite à des départs en retraite, permettra de juguler l'urgence de certains recrutements.

Monsieur MONFRIER signale qu'une réintégration au 14 octobre est envisagée d'un fonctionnaire sur un poste en Logistique, Monsieur HERENG, pour le moment occupé par deux contractuelles affectées à des missions de ménage. Une proposition de réintégration sur un poste en ménage a été faite mais un désaccord existe concernant la plage horaire de travail proposée. En cas d'accord sur la réintégration, les deux contractuelles verront leur contrat non renouvelé en dehors des possibilités offertes par les rompus de temps partiel.

Il est précisé à Monsieur DASSONVILLE que l'obtention d'une HDR par un MCF n'implique pas automatiquement une transformation du support de son poste en PU. Une demande doit être arbitrée en ce sens par le Ministère. C'est ainsi que va être demandée une transformation de deux postes MCF partis en retraite en poste de PU.

Suite à des questions de Monsieur VEYET et Madame POTIER, Monsieur MONFRIER précise que pour les ouvertures de poste aux concours externes dans le cadre de la fonctionnarisation des CDI présents à l'Ensaït, un critère objectif peut s'appliquer pour profiler les futurs postes, à savoir le critère de l'ancienneté. L'IGE serait ainsi profilé sur les missions de suivi des contrats de recherche.

Monsieur SOULAT fait une constatation sur le fait que le support IGE est destiné aux services administratifs et que cela participe d'un historique possiblement en défaveur des postes techniques. Il rappelle un engagement des précédentes directions de prendre en considération les demandes ou besoins des services techniques.

Monsieur DEVAUX remarque que le CDD octroyé par le Ministère sur le poste IGE est déjà profilé sur des missions administratives. Il s'agit de fonctionnariser des contractuels ou agents non titulaires en présence et que chaque dossier en fonction de l'ancienneté sera considéré au fur et à mesure. Monsieur DELRUE insiste sur l'accompagnement qui sera proposé aux futurs candidats. Monsieur MONFRIER indique en parallèle que le poste de Technicien laissé libre par M. GEVAERT partant en retraite sera profilé sur des missions techniques.

Madame POTIER remarque que la création d'un nouveau support IGE n'est pas assurée ou certaine et indique que le rapprochement avec l'Ecole Centrale pourrait augurer d'une rationalisation de postes à venir. Monsieur MONFRIER répond que ce rapprochement peut laisser supposer un besoin accru de structuration nécessitant la création de poste IGE dans le cadre des négociations avec le Ministère. Monsieur DASSONVILLE objecte le fait qu'un rapprochement peut avoir comme conséquence une mutualisation des postes administratifs, moins créateur de valeur ajoutée.

Monsieur DEVAUX estime qu'un futur poste IGE sur un profil technique ne pourra être mieux défendu que par la future Direction du GEMTEX et dans les conditions d'un développement avéré du laboratoire. L'objectif est de pérenniser au maximum l'ensemble des postes contractuels.

Monsieur DASSONVILLE remarque dans une volonté d'anticipation des besoins que le poste de chef des services financiers n'est pas demandé pour le moment et est assuré par un contractuel. Monsieur MONFRIER indique que le poste de cet agent nouvellement recruté pourra faire l'objet d'une demande lors de la prochaine campagne.

Sans remarque supplémentaire des représentants des personnels, le Président soumet au vote l'intégralité du document de la demande d'emploi pour la campagne d'emploi 2015-2016. Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
------------	---------------------	------	--------	------------

Représentant des personnels	8	8		
-----------------------------	---	---	--	--

Le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

3 – Liste des fonctions attributives d'une NBI 2015-2016

L'administration présente la liste des fonctions attributives d'une nouvelle bonification indiciaire (NBI) votée chaque année par le Conseil d'Administration dans le respect de la répartition par catégories et types de fonctions de la dotation ministérielle de l'Ecole.

Monsieur MONFRIER fait état des changements et d'une ventilation des points sur le listing présenté :

- Anne SION est remplacée par une contractuelle non éligible à une NBI, récupération de 30 points
- Rajout de 5 points au Responsable du Service de la Formation et au Responsable du Service Patrimoine, deux des plus importants services de l'établissement
- Les 20 points restants seraient ventilés sur la fonction Responsable des Techniciens, fonction d'encadrement stratégique

Madame FERREIRA demande des précisions sur les critères d'attribution faisant remarquer que la fonction d'Adjoint aux Stages/PFE pourrait bénéficier de points NBI. Monsieur MONFRIER indique que les critères dépendent des fonctions, des responsabilités, du positionnement stratégique et de l'enveloppe de points disponibles.

Madame POTIER indique que certaines fonctions présentes dans le listing ne semblent pas en adéquation avec un listing basé sur les textes réglementaires. Monsieur MONFRIER détaille la situation particulière de plusieurs fonctions en expliquant que certaines fonctions à l'Ensaït bénéficiaient historiquement de NBI et que d'autres sont identifiées comme stratégiques.

Madame POTIER demande quelle sera la démarche d'attribution et de communication auprès des agents dans le cas où certaines fonctions pouvant bénéficier de NBI et occupées pour le moment par des contractuels étaient amenées à être occupées par des fonctionnaires. Monsieur MONFRIER explique que cela fera l'objet d'un nouvel arbitrage annuel en privilégiant le maintien historique de NBI attribué à certaines fonctions. Il conviendra d'attendre avant d'octroyer des points NBI aux nouvelles fonctions éligibles en sollicitant au besoin le levier du régime indemnitaire, dans la limite des possibilités financières des deux régimes.

Monsieur DELRUE propose le cas échéant d'explorer les possibilités offertes de demande d'attribution supplémentaire de points NBI auprès du Ministère.

Madame POTIER fait écho au régime RIFSEEP qui va être mis en place pour valoriser en NBI certaines fonctions qui peuvent être pressenties pour figurer dans les différents groupes 1, les classements ayant fait l'objet d'une critérisation. Monsieur MONFRIER rappelle les limites du nombre de points à attribuer, ainsi que la déconnection des deux systèmes d'évaluation, le RIFSEEP n'étant pas validé et définitif avant le 1^{er} janvier 2016. Une prochaine réunion de travail sur le RIFSEEP entre les chefs de service devrait être calée prochainement.

Madame POTIER et Monsieur VEYET rappellent cependant un manque de concertation ressenti dans les mois précédents dans le cadre des CT pour la cotation des postes dans le cadre du projet RIFSEEP. Monsieur MONFRIER rappelle que le projet RIFSEEP n'est pas encore validé. Des réunions sur le RIFSEEP rassemblant les chefs de service ont déjà eu lieu dont les avancées ont été présentées au CT.

Monsieur DEVAUX insiste sur la nécessité d'une concertation en argumentant à chaque étape les propositions de la direction ainsi que celles qui peuvent être faites par les chefs de service avant une validation finale. Cette concertation peut s'étaler dans le courant de l'année.

A la demande des membres de CT s'inquiétant pour l'année prochaine de la nécessité de retirer des points à des fonctions disposant d'une NBI supérieure cette année, Monsieur MONFRIER indique qu'il n'y a pas d'obligation de

4 –Liste des fonctions éligibles et taux maximum d'attribution des primes pour charges administratives (PCA) au titre de 2015-2016

Comme précédemment, l'administration présente la liste des fonctions éligibles et le taux maximum d'attribution des primes pour charges administratives (PCA) au titre de 2015-2016 qui sont votés chaque année par le Conseil d'Administration.

Monsieur SOULAT indique que l'on retrouve dans les fiches de mission présentées des éléments qui n'avaient pas forcément été validés ou corrigés précédemment.

Monsieur MONFRIER fait remarquer que la fiche de Directeur-Adjoint est une nouvelle fiche.

Monsieur SOULAT demande s'il existe des décharges pour le Directeur-Adjoint en sus des activités dans le référentiel et d'autres missions reconnues par une PCA. La réponse est négative.

Monsieur DEVAUX indique que les PCA ne seront pas versées si le poste n'est pas pourvu.

Chaque fiche est étudiée. Les PCA pour le poste de Directeur et Directeur-Adjoint du GEMTEX ne seront versées qu'à hauteur d'une PCA.

Sur la fiche de mission du Directeur des Relations Extérieures, le paragraphe sur l'animation du développement des actions en faveur des élèves-ingénieurs est retiré. Sur cette même fiche, sur demande de Monsieur SOULAT, on peut envisager de décrire plus profondément la relation entre le collaboratif et la recherche. Monsieur DEVAUX s'engage à rédiger une nouvelle fiche.

La PCA ne sera versée que pour des agents titulaires internes à l'établissement.

Des remarques sont faites par Monsieur SOULAT sur le pilotage de la cellule de montage de projets collaboratifs, activité sur la fiche du Directeur-Adjoint du GEMTEX dans le sens où cette cellule n'est plus active actuellement. Cette mention sera supprimée sur la fiche.

La proposition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentants des personnels	8	8		

Le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

5 –Calendrier de fermeture de l'Ecole au titre de 2015-2016

Monsieur MONFRIER détaille le calendrier.

Hiver : 2 semaines au maximum

du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016 matin (réouverture)

Eté : 4 semaines au maximum

du vendredi 22 juillet 2016 au soir au le lundi 22 août 2016 matin (réouverture)

Pont : Traditionnellement, l'Ecole sera fermée pour le pont de l'ascension, le vendredi 6 mai 2016.

Pour les personnels IATS, cette journée ne sera pas décomptée des congés annuels.

Monsieur DASSONVILLE demande des précisions sur la mention « au maximum ». Monsieur MONFRIER précise que ce sont des reprises d'anciennes décisions et procès-verbaux historiques.

La proposition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentants des personnels	8	8		

6 – Questions diverses

Monsieur DASSONVILLE demande des informations concernant le Bilan Social.

Monsieur MONFRIER indique que le dernier bilan date de 2011. Les changements de DRH n'ont pas aidé à actualiser cet outil. Avec la construction du service Ressources Humaines, un des objectifs est de pouvoir produire un nouveau bilan.

Monsieur DELRUE souligne l'utilité et l'importance de cet outil et rappelle la mise en route progressive du service qui nécessitera du temps et des adaptations.

Monsieur DASSONVILLE demande des informations concernant le rapprochement avec l'Ecole Centrale et l'Ecole de Chimie de Lille.

Monsieur DEVAUX précise qu'une première réunion a eu lieu fin août entre chaque établissement avec les Directeurs, Directeurs-Adjointes, DGS, Directeurs de la Recherche et Directeurs de la Formation. Il s'agissait d'une première prise de contact. Des séances de travail seront constituées autour des thématiques de la Recherche impliquant Monsieur KONCAR, et de la Formation impliquant Madame LEWANDOWSKI et Monsieur BAJART. Une première réunion de pilotage doit avoir lieu dans quelques jours. Une cartographie exhaustive de chacun des établissements sera effectuée et une analyse sera effectuée pour envisager des mutualisations ou homogénéisations.

Monsieur DEVAUX insiste sur la notion de création de pôle d'ingénierie plutôt que rapprochement ou fusion. Ce pôle sera créé à partir du 1^{er} janvier 2018. Une assemblée générale à l'ENSAIT sera organisée prochainement afin de donner les informations à l'ensemble des personnels de l'établissement après avoir recueilli plus d'informations sur le projet des Relations Externes.

Monsieur MONFRIER indique que les services généraux se réuniront le mois prochain pour démarrer des groupes de travail et établir une carte d'identité de chaque établissement.

Monsieur DEVAUX invite les membres du CT à se rapprocher des membres du CA si des informations complémentaires ou messages doivent être diffusés en séance lors du prochain CA.

Sans autres questions diverses et après épuisement des points à l'ordre du jour, le Président remercie les membres du Comité Technique et lève la séance à 16 heures 40.

Le Président de séance

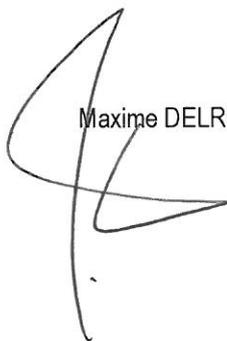
Le Secrétaire permanent

Le Secrétaire de séance

Eric DEVAUX



Maxime DELRUE



François DASSONVILLE

